

FÉDÉRATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T.
263 rue de Paris - Case n° 424 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.55.82.89.30 - Fax : 01.55.82.89.29
E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n° 79
Circulaire
Dockers/Salariés des Établissements Portuaires n° 22

Montreuil,
le 27 septembre 2019

❖ ***Réunion Transition Ecologique : réunion avec COSTE, le lundi 23 septembre 2019***

❖ ***Réunion groupe de travail IDC***

❖ ***Réunion Axe Seine du jeudi 26 septembre 2019***

Transition Ecologique

Suite au courrier reçu mi-juillet, une première réunion s'est tenue avec le Délégué Interministériel (Monsieur COSTE) accompagné de la DGITM et du Ministère du Transport.

Nous avons tout d'abord convenu de reporter à janvier le sujet de la transition écologique dans sa globalité afin de se concentrer sur l'urgent : **la fermeture des centrales à charbon.**

Sur ce sujet, la Fédération a rappelé la nécessité :

- De pérenniser les sites industriels :
 - **Gardanne** : étude pour envisager les solutions alternatives
 - **Cordemais** : maintien éventuel du charbon de façon limité + projet éco-combuste.
 - **Le Havre** : la centrale doit fermer en 2021
La Fédération a demandé des garanties sur le respect de nos emplois et l'activité portuaire en cas d'implantation d'un nouvel industriel.
- De maintenir dans leur emploi les travailleurs que nous représentons (*Loi Ecologie/Climat*).
- D'envisager des départs anticipés en retraite (*en tout dernier recours*).

Pour cela, nous avons commencé à échanger sur un diagnostic commun sur le volume d'heures de travail perdu suite à la perte d'activité charbon, aussi bien pour les Dockers (*professionnels et occasionnels*), les travailleurs de la maintenance que les administratifs (*établissements portuaires ou entreprises de manutention*).

A partir de ce diagnostic, le gouvernement doit nous présenter des solutions à partir de nos revendications : **dans l'immédiat, le néant complet !**

La Fédération a alerté sur la nécessité d'avancer rapidement et nous apporter des garanties avant la fin de l'année.

La prochaine rencontre est prévue le 29 octobre prochain.

Groupe de travail IDC

Le mercredi 25 septembre s'est réuni le groupe de travail de la zone européenne d'IDC à la Fédération.

Cette réunion a permis de poursuivre les discussions sur l'amélioration du fonctionnement d'IDC notamment, en vue de l'Assemblée Générale de Lisbonne en novembre.

Nous avons commencé à échanger sur les différentes motions à adopter lors de l'Assemblée Générale notamment, celle sur le combat de l'automatisation qui doit être beaucoup plus offensive et permettre l'adoption d'une initiative de lutte en 2020.

A la demande de la France, une motion générale sur les orientations d'IDC dans le contexte actuel a été présentée.

Pour l'ensemble des motions nous devons les travailler avant l'Assemblée Générale.

Enfin, un point a été fait sur le dialogue européen dont nous ne doutons pas, au vu des résultats de mai dernier, que la Commission quel que soit le représentant du transport va envisager une nouvelle attaque contre notre profession.

Réunion Axe Seine

Nous avons engagé le jeudi 26 septembre la négociation sur l'accord interentreprises tel que prévu par l'article de la LOM et obtenu suite au procès-verbal de mai dernier avec la préfiguratrice Madame RIVOALLON.

Cette première bilatérale a permis de rappeler par nos propositions la nécessité :

- *De garantir et pérenniser nos acquis sociaux et nos organisations du travail sur les 3 places portuaires qui vont être regroupées en renforçant juridiquement l'accord.*
- *De n'imposer aucune mobilité ou évolution de poste aux travailleurs : accompagnement et formation indispensables.*
- *De respecter les métiers, les services, les activités et les textes en vigueur dont la Convention Collective Nationale Unifiée et son caractère impératif.*
- *De réinternaliser ou internaliser certains services ou missions.*
- *De ne pas spécialiser nos ports, mais bien une complémentarité.*
- *De connaître le niveau d'investissement prévu et déjà acté pour l'ensemble de l'Axe.*
- *De connaître le statut juridique de la structure en rappelant notre attachement au service public.*
- *De préserver les prérogatives et moyens des IRP ainsi que pour le droit syndical.*

Nous avons également rappelé notre opposition à la mise en place de la structure unique qui, une fois de plus, nous est imposée par le gouvernement sans connaître les arguments pertinents justifiant cette posture (*sauf à vouloir tenter d'affaiblir la forte représentativité de la C.G.T.*).

Il est donc indispensable de connaître le dimensionnement, le périmètre et les missions du siège. Ce dernier sera rattaché à l'établissement de Rouen ou Le Havre par décision du Premier Ministre.

Ce dernier doit être tel que convenu limité. La préfiguratrice s'est engagée à nous transmettre un organigramme.

La prochaine bilatérale se tiendra le 23 octobre.

Suite à nos propositions, un nouveau projet d'accord interentreprises nous sera envoyé dans 15 jours, nous y travaillerons en préparatoire le 15 octobre prochain.

La finalité de nos négociations fera l'objet d'une consultation par la Fédération et les syndicats avant toute validation.

***Unis, solidaires et combatifs
au sein de la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.***

Recevez, Chers Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le Secrétariat